



**STOP
COVID-19**

Ce guide pratique a été réalisé par le SNP Auvergne, s'inspirant des recommandations et guides pratiques réalisées par l'ordre professionnel des Masseurs-Kinésithérapeutes, l'ordre professionnel des Médecins, la fédération nationale des Orthophonistes, les instances représentatives des métiers en Ophtalmologie, l'ARS et l'AFNOR.

Ce guide pratique vise à accompagner le psychologue dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et d'hygiène dans le cadre de l'épidémie de COVID.

La chronologie du descriptif suit le parcours de soins du patient de sa prise de rendez-vous jusqu'à sa sortie du cabinet et retour du psychologue à son domicile.

Si le psychologue présente un ou plusieurs signes tels qu'une fièvre, une toux, une perte du goût ou de l'odorat, des troubles digestifs, ou s'il a été testé positif au COVID il ne doit pas se rendre à son cabinet.

Les « gestes barrière » doivent être maintenus, aussi bien pour vous-même que pour les patients reçus.





Consultation en cabinet ou à distance

Pour toute consultation, privilégiez la téléconsultation. Cela permettra de limiter les risques de contamination pour vous-même, mais également pour les patients.

La reprise d'activité en cabinet s'avèrera possible si :

- Respect des conditions d'hygiène et de protection
- Diminution et étalement des flux

Prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous doit se faire exclusivement à distance (téléphone, mail, plateformes internet) afin :

- D'éviter l'augmentation du nombre de personnes circulant au cabinet et en dehors du cabinet
- De recueillir des informations relatives à l'infection potentielle au COVID-19 en amont de sa venue au cabinet
- D'informer de l'obligation du port d'un masque lors de son déplacement pour se rendre au cabinet et lors de son rdv
- Demander au patient d'apporter son stylo (si besoin pour paiement ou passation de test)
- De privilégier la transmission des documents de façon numérique

Si besoin, il est recommandé de dédier des créneaux horaires spécifiques à la prise en charge de patients COVID-19.

Compte tenu des mesures nécessaires après leur passage il vous est proposé de les recevoir préférentiellement en fin de journée.



Accès cabinet et salle d'attente

- L'accès au cabinet n'est autorisé qu'au patient disposant d'un rendez-vous, accompagné éventuellement d'un aidant ou d'un parent pour un mineur (1 seul)
- Sectorisation obligatoire des salles d'attente partagées
- Informer les patients de venir à l'heure précis du rendez-vous, et non en avance
- Limitation des délais d'attente du patient
- Informer l'accompagnant qu'il ne devra pas attendre dans la salle d'attente durant le rendez-vous et prévoyez avec lui un horaire de retour
- Un temps de latence entre deux rendez-vous est à préconiser (15-20mns), afin de prévoir le temps de désinfection, d'aération et éviter tout croisement/contact entre les patients.
- Mettre à disposition dans la salle d'attente et/ou dans le cabinet des mouchoirs à usage unique, des poubelles munies de sacs et d'un couvercle, du gel antiseptique ou une solution hydro alcoolique pour le lavage des mains ou un lavabo avec du savon liquide et des serviettes
- Porter une attention particulière aux surfaces en contact direct avec le patient (poignées de porte, meubles, fauteuils, etc...)

À son arrivée au cabinet

- Le patient doit porter un masque avant d'entrer.
- Une fois passée la porte d'entrée, le patient doit immédiatement se désinfecter les mains.
- Une solution de gel hydro-alcoolique est mise à sa disposition s'il n'en dispose pas.

Bien utiliser son masque





Dans la salle d'attente

- L'information relative aux gestes barrières doit être affichée de façon lisible et visible
- La salle d'attente doit être débarrassée de tous éléments superflus susceptibles d'augmenter le risque de contamination par contact (magazines, mobilier, jouets, plantes, porte-manteaux ...).
- La distanciation d'un mètre minimum entre les patients doit y être respectée. L'aménagement des chaises doit être prévu à cet effet.
- Il est recommandé de délimiter les places où les patients peuvent s'asseoir ou non (marquage par scotch ou affichette par exemple)
- Eviter le face à face des patients
- Désinfecter sièges et poignées de porte après chaque patient
- Limiter la climatisation
- Aérer régulièrement la salle d'attente, entre chaque prise en charge, de 10 à 15mns

Circulation dans le cabinet

- Un marquage au sol notamment au niveau de la zone d'accueil peut permettre de faciliter le respect des mesures de distanciation.
- Lors de son parcours au sein du cabinet le patient doit éviter au maximum tout contact non indispensable (exemple : ne pas poser les mains inutilement sur le bureau ou autres meubles)
- Des moyens de désinfection des mains sont mis à disposition à l'entrée et à la sortie des WC. Il en va de même pour la désinfection de la lunette des WC et le bouton de chasse d'eau.
- Il est conseillé d'aérer largement et régulièrement les zones de circulation (entre chaque prise en charge)



La tenue du psychologue

- Le port d'une blouse (ou d'une tenue réservée aux soins) et d'un masque par le psychologue est fortement conseillé et recommandé ; surtout si distance proche avec le patient (30cms)
- Enlever le masque par les élastiques – sans toucher les autres parties
- Si possible, changer le masque toutes les 4h si chirurgical et toutes les 8h si FFP2
- Le port d'une surblouse, de gants, d'une charlotte, de surchaussures, de surlunettes et/ou d'une visière est recommandé en cas de prise en charge de patient COVID+.

Types de masque

Masque FFP

Un masque FFP est un appareil de protection respiratoire (norme NF EN 149). Il est destiné à protéger celui qui le porte à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir des agents infectieux. Le port de ce type de masque est plus contraignant (inconfort thermique, résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical.

Il existe trois catégories de masques FFP, selon leur efficacité (estimée en fonction de l'efficacité du filtre et de la fuite au visage). Ainsi, on distingue :

- Les masques FFP1 filtrant au moins 80 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 22 %).
- Les masques FFP2 filtrant au moins 94 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 8 %).
- Les masques FFP3 filtrant au moins 99 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 2 %)

Masque chirurgical

Un masque chirurgical est un dispositif médical (**norme NF EN 14683**). Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air.



On distingue trois types de masques :

- Type I : efficacité de filtration bactérienne > 95 %.
- Type II : efficacité de filtration bactérienne > 98 %.
- Type IIR : efficacité de filtration bactérienne > 98 % et résistant aux éclaboussures.

Les masques barrières n'ont pas les performances des FFP2. Les entreprises devront évaluer au cas par cas si ces masques barrières sont adaptés aux risques encourus sur chaque type de poste de travail. Les personnes doivent ajuster ces masques au-dessus du nez et sous le menton et respecter les mêmes mesures d'hygiène que pour les autres masques.

Synthèse

- **Masque FFP** : destiné au personnel soignant, en tissu + non tissé, utilisé jusqu'à 8h consécutives, produit type EPI
- **Masque chirurgical** : niveau inférieur du FFP, d'usage médical, destiné aux patients, en tissu + non tissé, utilisé jusqu'à 4h consécutives, ce sont des DM
- **Masques facial** : pouvant être DM ou EPI, en plastique
- **Masque barrière (ou alternatif)** : design proche des "protections à usage médical" mais performances très inférieures, pour la population ou économiser les masques médicaux, fabriqués en tissu, ce sont des produits d'usage courant, ni EPI, ni DM
- **Masque pour les patients à partir du collège uniquement (pas pour les enfants en maternelle ou primaire)**
- **Masque et visière sont efficaces**

Lavage des masques

Combien de masques doit-on prévoir par jour ?

Le document AFNOR recommande d'utiliser un masque barrière pendant un maximum de 4h. Chaque personne qui travaille hors de son domicile peut par conséquent en prévoir 3 par jours : 1 pour le matin, 1 pour l'après-midi et 1 éventuellement de secours. Nota bene : n'oubliez pas de vous laver les mains ou d'utiliser un gel hydroalcoolique avant de mettre un masque et une fois que vous l'avez enlevé.



Comment laver un masque barrière usagé ?

Le document AFNOR Spec – Masques barrières reprend les recommandations définies par les autorités sanitaires. L'avis de l'ANSM révisé le 21 avril mentionne qu'un masque usagé doit être lavé en machine avec une lessive classique, à 60 degrés pendant au moins 30 minutes. Le séchage est à réaliser soit via un sèche-linge, soit à l'air libre, avant un repassage à la vapeur à une température n'abîmant pas le tissu.

Puis-je utiliser un fer à repasser ou à vapeur pour l'entretien de mon masque ?

Oui, pour retirer des éventuels plis après lavage et finaliser le séchage. Une attention particulière doit être portée à ne pas endommager les composants du masque, notamment les brides en élastique. Attention le passage du fer à repasser ne peut se substituer à un lavage tel que recommandé par les autorités sanitaires.

Puis-je utiliser un sèche-cheveux pour l'entretien de mon masque ?

Un sèche-cheveux n'est pas adapté pour procéder à un nettoyage (privilégiez le lavage en machine à 60°C pendant 30 minutes minimum). Il peut néanmoins être utile pour finaliser le séchage d'un masque barrière, mais prenez garde : la mauvaise maîtrise du niveau de température peut dégrader la matière filtrante, surtout si celle-ci est thermosensible.

Dois-je désinfecter ma machine à laver avant de laver des masques barrières ?

Il s'agit d'une recommandation additionnelle : faire un lavage à vide préalable est nécessaire si, lors d'un cycle précédent, vous avez malencontreusement ajouté un masque usagé avec d'autres vêtements, lors d'un lavage avec une température inférieure à 60°C. Si vous lavez tous vos masques selon les recommandations des autorités sanitaires (60°C pendant au moins 30 minutes), vous n'avez pas besoin de réaliser un lavage à vide préalable.

Peut-on laver des masques barrières utilisés avec d'autres vêtements ? Doit-on laver immédiatement des masques immédiatement après utilisation ?

Oui, vous pouvez par exemple laver vos masques utilisés en même temps des draps ou des serviettes, qui acceptent souvent un lavage à 60°C. Il est important que l'aspect mécanique du lavage soit préservé. Vous pouvez stocker les masques utilisés dans un contenant spécifique (sac en plastique propre et refermable), comme précisé dans le document AFNOR Spec, et regrouper les lavages.



Peut-on faire bouillir les masques pour les nettoyer ?

Faire bouillir votre masque barrière pour le nettoyer peut endommager les tissus. Cette pratique n'est pas recommandée : privilégiez le lavage en machine à 60 degrés pendant au moins de 30 minutes

L'hygiène des mains

- Se laver régulièrement les mains avant et après chaque patient : soit à l'eau savonneuse avec un séchage par essuie-mains jetable à usage unique soit par l'utilisation de solution hydro-alcoolique (SHA), selon les préconisations d'usage.
- Proscrire le port des bagues, de bracelets et des montres
- Proscrire le vernis sur les ongles et les ongles longs

Sanitaires

- Demander aux parents de faire aller les enfants aux toilettes au domicile.
- Les WC seront fermés et ouverts uniquement sur demande, ils devront être désinfectés entre chaque passage.
- S'ils sont accessibles, nettoyer régulièrement les sanitaires (salle de bain, WC...) et désinfecter avec des lingettes imprégnées d'alcool à 70 % ou d'eau de javel diluée.

Les prises en charge

- Le psychologue limite au maximum les contacts physiques avec le patient dans le cadre de sa pratique et de ses outils
- Le critère relatif au rapport bénéfice/risque notamment au regard des risques de contamination par contact, doit orienter le choix des techniques mises en œuvre.
- Des gants jetables sont indispensables le cas échéant
- La présence d'un tiers (parent, aidant ...) pendant le soin est tolérée sous respect des règles de distanciation sociale et de la mise en œuvre des gestes barrières
- Pas de manipulation avec les mains des objets personnels (type téléphone, stylos).
- Si utilisation de matériel partagé, il doit être désinfecté avant utilisation et après utilisation avec un détergent désinfectant virucide répondant à la norme EN 14476.
- Commencer et finir la séance par un frictionnage ou lavage des mains (patient et psychologue) + éducation au lavage des mains si nécessaire



Le stagiaire

- Un étudiant en psychologie peut être accueilli dans le cadre d'un stage en cabinet libéral si les locaux du cabinet le permettent (par exemple une pièce accueillant le patient, le psychologue et son stagiaire doit faire au minimum 10 mètres carrés) et si le psychologue peut mettre à la disposition du stagiaire les moyens nécessaires à sa protection et à celle des patients selon les mêmes critères d'exigence que pour lui-même (type de masque, taille des équipements...).

Le bureau du psychologue

- La distanciation d'un mètre minimum entre le psychologue et le patient doit y être respectée.
- Après la prise en charge d'un patient, il est recommandé d'attendre 20 minutes avant de désinfecter la pièce de soin et de pouvoir prendre en charge un nouveau patient. En raison d'un risque présumé de diffusion par micro-goutellettes il est conseillé de ne pas utiliser de moyen de ventilation ou de climatisation centralisé.
- Il est conseillé d'aérer largement et régulièrement le bureau du psychologue

Le matériel

- Le bureau, les chaises ou fauteuils sur lequel s'appuie ou s'assied le patient est désinfecté systématiquement entre deux patients.
- Pas de chaise ou fauteuil en tissu
- Tous les outils utilisés par le patient ou ayant été en contact direct ou indirect avec lui doivent faire l'objet d'une désinfection systématique (stylos, matériel de tests, jouets pour enfant, terminal CB, etc...) avec un produit de désinfection virucide.
- Il convient de limiter le prêt de matériel au patient. Si ce prêt est indispensable il devra être désinfecté à l'aide d'une désinfection virucide avant le prêt et au moment de sa restitution.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Utiliser des poubelles qui « se ferment » ; pas de « corbeille à papier »
- Si activité au sol ou sur table, demandez au patient d'apporter un drap ou une serviette
- Supprimer les tapis, poufs en tissu...
- Enlever tout objet ou meuble non indispensable (décoration, bureau, jouets...)



Matériel de rééducation (jeux, jouets)

Privilégier

- Les jouets lavables et désinfectables
- Les jouets aux surfaces lisses et sans texture (en plastique par exemple)

Éviter

- Les jouets difficiles à entretenir
- Les jouets comportant des pièces non nettoyables
- Les matières textiles/poreuses, type bois, carton non plastifié
- Les jouets à valve retenant l'eau

Dans tous les cas, il devra être nettoyé avant utilisation avec un nouveau patient ou mis dans des contenants fermés et réservés à ce seul patient.

Penser à éviter de faire se succéder des interventions ayant recours au même matériel pour mieux gérer les temps de désinfection.

Paiement des séances

- Favorisez les moyens de paiement dématérialisés : virement bancaire, paypal, LyfPro, Lydia ou mode sans contact pour les CB (possibilité d'effectuer deux transactions pour un paiement sans contact ; *exemple, pour un paiement de 50€, vous pouvez procéder à deux paiements CB sans contact de 25€*).
- Si paiement par chèque, demandez au patient de le préparer à son domicile, afin d'apporter un chèque dûment complétée et signé. Bien se désinfecter les mains avec le SHA ou utiliser des gants.
- Limiter au maximum les échanges de monnaie. Informer le patient qu'il devrait apporter l'appoint de la somme, sans possibilité de rendre la monnaie. Bien se désinfecter les mains avec le SHA ou utiliser des gants.
- Mettre un film plastique sur le terminal CB si vous en possédez un. Bien désinfecter avant et après toute utilisation



A la sortie

- Le patient doit éviter tout contact avec une surface du cabinet (poignée de porte) avant de se retrouver à l'extérieur ; pour cela le psychologue peut le raccompagner ou mettre à sa disposition un papier jetable ou un gant afin qu'il saisisse la poignée.

Nettoyage des surfaces et mobiliers

- L'entretien de toute surface est réalisé avec un textile propre ou à usage unique imprégné d'un **détergent-désinfectant virucide. Il est changé, à chaque fois, pour le mobilier et l'équipement de chaque zone. La lavette de détergent-désinfectant ne doit pas être retrempée dans la solution de détergent-désinfectant pour ne pas la contaminer.**
- Entreposer les lavettes usagées dans une poubelle fermée pour stockage, avant nettoyage en machine à 60°.
- Utiliser une méthode de désinfection adaptée au matériel informatique. Les claviers ou les supports de protection en plastique les recouvrant doivent être désinfectés. Il est possible d'utiliser un film plastique alimentaire à jeter en fin de journée. Idem pour les terminaux de paiement par CB.
- Pour l'entretien du sol (1x/jour minimum), il convient de procéder à un dépoussiérage humide avec un balai muni d'une semelle en tissu humidifiée ou d'une semelle à usage unique préimprégnée. Le lavage du sol se fait avec une autre semelle trempée dans une solution de détergent.
- Tout le matériel utilisé lors du ménage doit être désinfecté après son utilisation. Les lavettes utilisées pour l'entretien du sol doivent être lavées à la machine à laver à 60 ° pendant 30 minutes minimum séparées du linge non infecté, avec si possible un rinçage à la javel.
- La désinfection des surfaces peut être obtenue par l'usage d'eau de Javel à une concentration de 0,5% (1 litre de javel à 2,6% pour 4 litres d'eau froide) ou d'alcool à 70% ou de tout autre produit validé par la norme EN 14476 en suivant les recommandations du fabricant



Gestion des déchets

- Les masques et autres équipements de protection individuelle portés par le professionnel, sont placés dans un sac plastique pour ordures ménagères dédié, opaque, disposant d'un système de fermeture fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) et d'un volume adapté (30 litres au maximum).
- Lorsque le sac plastique pour ordures ménagères est presque plein, il est fermé et placé dans un deuxième sac plastique pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, qui sera également fermé. Les déchets sont stockés sous ce format durant 24 heures au lieu d'exercice du professionnel libéral avant leur élimination via la filière des ordures ménagères

Le personnel d'entretien

- Il est de la responsabilité de l'employeur de mettre à disposition du personnel d'entretien les outils permettant le respect des gestes barrières.
- Si le psychologue n'est pas l'employeur et que le personnel ne dispose pas de ces outils, le psychologue devra les mettre à sa disposition.



Les livraisons

- Il convient de ne pas faire entrer inutilement les livreurs dans le cabinet et de procéder aux livraisons à l'extérieur autant que possible.
- Les livreurs doivent respecter les gestes barrières. La personne qui réceptionne les colis doit désinfecter les produits livrés à l'aide d'un produit désinfectant virucide.
- La personne en charge de la réception des colis doit procéder à une désinfection des mains après la manipulation des colis et éventuellement au changement de sa blouse si elle a été en contact avec des cartons de livraison

Retour au domicile du psychologue

- Il est préconisé de se changer sur son lieu professionnel, afin de ne pas infecter ses sacs personnels (sac à main ou sac de repas) ou son véhicule
- Le psychologue se désinfecte les mains avant d'entrer à son domicile
- Enlever le masque par les élastiques – sans toucher les autres parties
- Retire ses vêtements (chaussures, veste ...) à l'entrée de son domicile et laver les vêtements qui ont été portés pendant sa journée de travail à la machine à laver à 60° pendant 30 minutes minimum séparés des autres vêtements
- Il est recommandé de laver ces vêtements tous les jours
- Pour les masques lavables, l'Association française de normalisation (Afnor) recommande un lavage en machine à 60 °C (cycle coton), pendant **au moins 30 minutes**. Si vous ne pouvez pas laver immédiatement vos masques usagés, placez-les dans une **boîte hermétique** en attendant. Il faudra ensuite la désinfecter

